Rapport de la réunion du GT3 du CCR-EOS Holiday Inn, Belfast, mercredi 13 juin 2007.

1. Ordre du jour et rapport de la réunion à Bilbao, le 27 janvier 2007:

Adoption de l'ordre du jour sans ajouts. Adoption du rapport de Bilbao sans commentaires.

2. <u>Présentation de Barrie Deas sur le secteur côtier depuis la perspective du</u> CCR-EOS:

À la réunion de Bilbao, Barrie Deas avait accepté de préparer un article détaillant les caractéristiques et difficultés de ce secteur diversifié qui serait présenté cette fois en vue d'être étudié et débattu. Il s'est excusé de n'avoir pas préparé ce type de document d'information, au contraire, il a amené M. Paul Joy, le président de la société de protection des pêcheurs de Hastings à la réunion afin qu'il explique certaines de leurs préoccupations.

Barrie a expliqué que ce secteur est important pour le RU en termes de chiffres de l'emploi. La flotte représente un élément important des pêcheries de la Manche et pourtant jusqu'à présent le CCR ne l'a pas prise en considération dans ses discussions. Il existe de nombreux secteurs croisés et questions communes à tous les secteurs, mais certains secteurs sont spécifiques et distincts. Ce secteur a expérimenté les effets de la PCP différemment. Barrie Deas a indiqué que les recommandations du CCR à la Commission doivent être crédibles et qu'une analyse détaillée de ce secteur diversifié doit également être envisagée.

Il a informé le GT3 que certains bateaux côtiers sont de conception traditionnelle et que les bateaux plus récents ont été conçus pour éliminer les bateaux plus anciens mais plus grands. En raison des régimes de permis et d'immatriculation du RU, on observe un important effort latent dans la flotte. De nombreux bateaux immatriculés ne sont pas utilisés pour la pêche et pourtant disposent toujours de l'autorisation de pêcher, ces problèmes existants risquent d'aller en s'aggravant. Au RU et en France le poids de la réglementation a désormais un impact sur le secteur côtier, un secteur peu réglementé par le passé.

Barrie Deas s'est demandé si ce nouveau fardeau est approprié, adapté au but et proportionné. Le secteur côtier devrait-il fonctionner sous un régime différent et plus allégé? Le CCR peut-il tirer des leçons des expériences des autres états membres en ce qui concerne ce secteur? Quel impact a-t-il sur la mortalité du poisson et est-il pris en compte par le CIEM? Ou est-il minime et sans conséquence? Peut-il être mieux géré? En général les règles de la PCP affectent les pêcheurs de poissons à nageoire, mais il semblerait que la majorité de ces petits bateaux exploitent les stocks de crustacés et soient gérés localement. La présence de nombreuses pressions dans le secteur côtier est indéniable: la concurrence en matière d'espace, les parcs éoliens, les ZPM, le dragage d'agrégats etc. Ce secteur est également beaucoup plus influencé par les considérations d'ordre saisonnier, météorologique et marémotrices. Cependant, ces bateaux contribuent énormément aux communautés sur le plan social et économique.

La relation de ce secteur avec la gestion à long terme des stocks et l'atteinte de la PME intéresse peut-être le CCR. Avant de communiquer ses recommandations à la Commission le CCR devrait peut-être tenter d'identifier la taille de la flotte et ses impacts sur les stocks? Barrie Deas a reconnu qu'il y a bien entendu des coûts liés à l'intervention du CCR et à la mise en place de groupes de discussion.

<u>Paul Joy:</u> a présenté un rapport sur l'impact évident de l'enregistrement des acheteurs et des vendeurs de poisson au RU. Par le passé, les autorités étaient obligées d'estimer les captures. La véritable portée de l'activité et des débarquements dans ce secteur a désormais été révélée. Bien que la flotte de Hastings (qu'il représente) ait soumis des registres qui remontent aux années soixante, ces derniers ont été largement ignorés. Aujourd'hui au Royaume-Uni, la répartition du quota national représente un challenge. Le secteur comprend que les parts de stabilité relative sont inviolables, mais les pertes de moyens d'existence représentent un risque maintenant que les quotas qui leurs sont accordés sont trop faibles comparés à leurs niveaux d'exploitation. L'opinion du CCREOS concernant la façon de gérer ce problème serait la bienvenue.

<u>Bertie Armstrong:</u> a exprimé l'opinion selon laquelle au RU les problèmes de ce secteur sont davantage liés à la façon dont l'état membre répartit les quotas qu'aux réglementations de l'UE. Le secteur doit contacter le gouvernement national et non le CCR. Le nombre de bateaux, la puissance de moteur et la quantité d'effort de pêche qu'ils exercent n'est pas un point sur lequel le CCR doit commenter.

<u>Daniel Le Fevre</u> a commenté que le secteur est également important et varié en France. Ils ont également observé une migration de bateaux plus grands vers le secteur côtier. Les insuffisances de quota et les difficultés liées au prix élevé du carburant ont contribué à cette déviation vers des bateaux côtiers plus petits.

<u>Eric Foucher, Ifremer:</u> a présenté une PPT qui doit être communiquée aux membres du CCR. (Voir le site Web du CCREOS) Les données françaises semblent être détaillées. Les commentaires ont suggéré qu'il serait très intéressant qu'une étude similaire de la flotte côtière du RU soit présentée au GT3.

Les discussions qui ont suivi ont examiné la présentation impressionnante des données françaises et encouragé la collecte d'information comparables auprès des autres états membres afin que les similitudes puissent être détaillées. Il a été convenu que les données nécessaires soient présentées à la prochaine réunion en vue d'être dûment étudiées.

Différents intervenants ont mentionné la capacité de certains petits bateaux du secteur côtier à exclure des bateaux plus grands. L'expansion de l'utilisation des filets maillants a été offerte comme une des explications de l'impact plus important aujourd'hui sur les quotas de poisson qu'au cours des années de la période à laquelle il est fait référence.

La Commission semble avoir une vision étroite du secteur côtier qui serait artisanal et de peu d'impact, mais prise collectivement, la contribution importante de ce dernier à la mortalité du poisson devrait être mieux gérée en ce qui concerne son influence sur la durabilité des stocks ciblés.

3. <u>Ifremer, Eric Foucher:</u> Eric a présenté une PPT sur les données d'Ifremer pour les pêcheries de la Manche. La PPT sera mise à la disposition des membres du CCREOS (voir le site Web.)

Le président a exprimé ses craintes que le CCR ne soit pas en mesure d'inclure toutes les activités des pêcheries dans l'ensemble en raison d'un manque de données du CEFAS au RU. Il est impératif que toutes les données soient examinées ensemble. Il semble y avoir un vide en matière de données relatives à l'activité britannique, néerlandaise, belge et irlandaise dans la Manche. Ifremer a répondu qu'il ne dispose pas de données pour les activités de tous les états membres dans la Manche. Il est prévu que ces données puissent être présentées lors de la prochaine réunion. (VMS et données relatives à la capture.) Il a été convenu que faute d'avoir toutes les informations nécessaires, le CCR ne peut offrir les bonnes recommandations à la Commision.

4. Rapport concernant les plans de gestion à long terme pour la sole en 7e:

Jim Portus a présenté un rapport verbal: Il existe désormais un règlement de Conseil qui a été adopté en mai 2007. 2007 est considéré être la première année d'un plan de reconstitution de 3 ans, devant être suivi d'un plan de gestion de 3 ans. La cible adoptée est F0.27 conformément aux prescriptions du CCREOS. Les jours en mer sont fixés pour les secteurs concernés pour les 3 ans à venir. Le TAC 2007 (900tonnes) a été fixé à une réduction de 10% du F par rapport à 2006. Pour 2008 et 2009 le TAC sera fixé à une réduction de 20% du F à partir de la moyenne F de 2003, 2004 et 2005. Il est estimé que le TAC se situera dans la région de 850 à 900 tonnes en 2008.

Un nouveau groupe d'entreprises du RU sollicitera un agrément MSC pour la sole et d'autres stocks en 7e. Le groupe Channel and West Sustainable Trawling examinera les pré-évaluations et les recommandations pour atteindre le MSC et fera en sorte d'atteindre ces objectifs en temps utile. Les délégués français ont exprimé leur réserve en ce qui concerne le système d'agrément MSC. Paul Joy a indiqué que l'agrément MSC peut s'avérer très difficile et onéreux à obtenir. Les consommateurs demandent de plus en plus la norme mais il ne s'agit pas d'un objectif facile à atteindre. Il a été recommandé de faire preuve de prudence car les attentes de la société ne correspondent pas toujours aux besoins des pêcheurs.

5. Taille de débarquement minimum des palourdes japonaise:

Stéphanie Tachoires a informé le GT3 sur les palourdes japonaises: la taille de débarquement minimum indiquée dans le règlement 854/98 est 40mm. Plus de 150 pêcheurs dépendent d'elles. Elles sont financièrement importantes pour le secteur concerné. Le demande locale est fixée à 35mm en matière de taille de débarquement minimum.

La DG PECHE s'est intéressée au problème. Ils ont besoin d'entendre l'opinion du CCR Mer du Nord et du CCR-EOS pour progresser. Les principaux bancs se situent sur la côte Atlantique. 35mm se situe bien au delà de la maturité. Le règlement TAC prévoit de proposer 35mm pour 2008 si le CCR apporte le soutien nécessaire. Après due considération, il a été convenu d'étudier une opinion rédigée par Stéphanie pour le Comité Exécutif du CCR par voie électronique.

6. <u>Seine danoise:</u> les collègues néerlandais se sont excusés de leur absence et ont demandé le report de ces discussions importantes.

Le président a assuré la réunion qu'il n'avait pas l'intention qu'une décision soit prise, mais qu'il souhaitait entendre l'opinion des Français qui ont soulevé la question à plusieurs occasions précédentes.

Jacques Bigot: En 2006 il a parlé aux propriétaires néerlandais de leurs nouvelles activités dans la Manche. Les Néerlandais semblent être intransigeants. Cette question a été débattue avec la DG Poisson et ils l'ont renvoyée au CCREOS afin qu'il l'étudie et offre ses recommandations. Il semble s'agir d'avantage de gestion des ressources que de l'accès. Les senneurs à pavillon néerlandais se sont convertis du chalutage à perche suite aux pressions de la zone de reconstitution du cabillaud et en raison du mauvais aspect économique des lourds engins de pêche passifs ces derniers temps. La pêche à la senne est une forme très efficace de pêche aux engins traînants qui peuvent réaliser des économies de 40% sur le carburant.

Le fait que ces bateaux très puissants puissent couvrir 64 km carré en un jour préoccupe les Français. Les français ne demandent pas que cette méthode soit interdite, ils souhaitent qu'elle soit davantage réglementée, modifiée et limitée. Cette activité est peut-être le candidat idéal pour un projet d'étude.

L'industrie néerlandaise est encouragée à considérer le problème du point de vue français. Le secteur côtier français ne peut pas les concurrencer pour le poisson. Dans certains ports on a observé une réduction de 70% des débarquements de poisson côtier. Il a été suggéré qu'Ifremer pourrait peut-être étudier cette flotte pendant 6 mois afin d'estimer les ressources prises, l'impact sur le fond marin et le poisson et les effets socio-économiques.

Le président a accordé qu'il n'est pas dans l'intérêt des ressources d'avoir une nouvelle activité dont l'impact est mal compris. L'impact doit être évalué et l'activité contrôlée. Les membres néerlandais du CCR noteront que cette question a désormais été débattue.

BCD: a noté qu'une description précise des préoccupations françaises a désormais été présentée. Cependant, il est essentiel que le CCREOS étudie pleinement la question du point de vue néerlandais avant qu'une déclaration soit faite à la Commission.

JB: a indiqué qu'une opinion doit être rédigée en vue d'être délivrée avant la fin de cette année. Il estime que l'activité n'est pas durable et que la crédibilité du CCR pourrait en souffrir si le problème est ignoré.

Luc Corbisier: a exprimé l'opinion selon laquelle le CCR doit encourager une pêche efficace, propre et rationnelle. Il est intéressant que la Commission ait encouragé les propriétaires néerlandais à abandonner la pêche à la perche en faveur de la pêche à la senne. Que faire? Il est certain que les actions directes des pêcheurs français à Boulogne à l'encontre des Néerlandais sont à déplorer.

JP: a exprimé ses préoccupations à propos des parts de stabilité relative de quotas et des limites de l'effort dans le cadre de l'accord des eaux occidentales. Sous réserve que ces bateaux reçoivent des allocations relatives à l'effort dans les Eaux Occidentales et ne capturent que les quotas qui leur ont été attribués, alors l'exploitation du poisson non-TAC doit être accepté.

Les discussions ont porté largement sur l'efficacité de la technologie des engins de pêche, les préoccupations en matière de stocks exploités et les risques évidents pour les emplois locaux (basés dans la Manche). L'opinion a été exprimée selon laquelle si les pêcheries non-TAC demeurent de toute évidence durables, des démarches doivent être entreprises visant à éviter tout transfert incontrôlable et excessif d'activité depuis celles qui sont surexploitées.

Ce principe doit être appliqué à tout redéploiement d'activité aux nouvelles pêcheries et nouvelles zones. Il a été convenu qu'une étude doit être rapidement entreprise pour mettre en place des données de base visant à renseigner les futures recommandations. Les Néerlandais seront encouragés à participer à la prochaine réunion du GT3 et de plus amples données seront recueillies pour alimenter le débat.

- 7. <u>Invest in FishSW:</u> Heather Squires a présenté une vue d'ensemble. Jeff Grainger a donné une PPT sur le modèle. (Voir le site Web du CCREOS). Il a été proposé que le modèle devienne un outil utile pour le CCR. Cependant, il est primordial que des données soient fournies par tous les états membres concernés afin que le modèle soit de la plus grande utilité.
- 8. Projet Coquille Saint-Jacques: Sam Lambourn a rapporté que le Comité Exécutif a étudié ce point plus en détail lors de la réunion de Bilbao et de la conférence sur la coquille saint-Jacques. Le secrétaire a rapporté que l'exécutif soutient la recherche. La Commission souhaite soutenir les projets du CCR EOS et une offre est attendue à tout moment. Il sera demandé aux instituts présents à l'atelier d'octobre de constituer le projet avec des termes de référence conformes à ce qui a été discuté à la conférence.
- **9.** <u>Crustacés:</u> Le président a rapporté les préoccupations de la zone 7. Des réunions ont eu lieu à Londres et Dublin. Il existe un certain nombre de zones et de pêcheries transversales. Peut-être qu'avec le temps il y aura des possibilités d'une meilleure gestion et peut-être de réglementations UE? Il a été convenu qu'il devrait y avoir un atelier spécifique aux crustacés. Le budget ne peut pas être fixé avant septembre.

L'événement aura la forme d'une table ronde. Le secrétariat a rapporté que les pêcheurs de crabe de la Manche n'ont pas contacté le CCR en vue de se joindre au GT3.

10. Questions diverses: On déplore une certaine frustration due au fait que le manque de données provenant de tous les états membres entrave le progrès du CCR en ce qui concerne la prestation de recommandations solides. Il sera demandé au comité exécutif de persuader l'organisme responsable au sein de chaque état membre de fournir les données en priorité. Elles seront ensuite réparties entre les GT et utilisées à bon effet pour les futurs travaux et projets.

Le président a remercié le Secrétariat, les traducteurs et les membres d'avoir participé à une réunion productive du GT3. La prochaine réunion doit avoir lieu à l'invitation de l'administration néerlandaise aux Pays Bas.

Jim Portus, Rapporteur 25 juin 2007